

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance du 23 novembre 2015

**2015 DASES 30** Adhésion de la Ville de Paris à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS.

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 17, 18 et 19 novembre 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS (RFVS de l'OMS) ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris représentée par Mme la Maire de Paris est autorisée à adhérer pour l'année 2015 à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS (RFVS de l'OMS), EHESP Dépt. SHS - Avenue du Pr Léon Bernard – 35043 Rennes.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation à l'association RFVS de l'OMS.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 2.219 euros sera imputée au chapitre 011, nature 6281, rubrique V12 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015 et des exercices suivants sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**